



Compte-rendu CDAS 21 03 2016

ORDRE DU JOUR

- Approbation des P V des réunions des 03 juillet 2015 et 03 décembre 2015.
- Présentation de la note d'orientation de l'action sociale pour l'année 2016
- Répartition des différents budgets.
- Questions diverses

ORIENTATION DE L'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2016

Note présentée par la Direction

Dans un contexte contraint au plan budgétaire, le dialogue social ministériel durant l'année 2016 sera consacré à la redéfinition des grandes orientations de l'action sociale pour les prochaines années.

Recentrer les actions sur le fondamental

- l'amélioration de la qualité au travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle
- le soutien aux agents, actifs ou retraités, les plus fragiles.

La concertation devrait permettre d'aboutir à une feuille de route pluriannuelle qui cadrerait les politiques ministérielles d'action sociale et les objectifs assignés aux opérateurs associatifs (ALPAF, AGRAF, EPAF)

Le budget 2016 reste équilibré par la récupération des fonds de trésorerie de l'association ALPAF.

Avec la rationalisation des budgets de l'action sociale, il n'y a aucune lisibilité sur les exercices suivants.

Pour l'année 2016, l'adaptation des crédits d'actions locales sur les effectifs se poursuit.

En Indre et Loire la dotation subit une baisse de 3,06 %!

Les nouvelles orientations ministérielles demandent de privilégier l'action sociale de soutien.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en période de crise, la cohésion sociale passe aussi par des moments de convivialité (sorties culturelles, arbre de Noël, sorties retraités...)

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS BUDGETS

Suite aux diverses propositions de la délégation et des organisations syndicales au groupe de travail, le conseil départemental a décidé les répartitions suivantes :

Le budget du CDAS pour l'année 2016 est d'un montant de 33 544 €

CAL* MEDICO SOCIAL :

Consultations juridiques : séances mensuelles pour un montant total de 1 485 €.

CESF* : 3 000 €

Deuxième année de ce dispositif tripartite (agent, assistante de service social et conseillère en économie sociale et familiale) qui consiste en un accompagnement de la gestion budgétaire pour des personnes en difficultés afin qu'elles surmontent un passage difficile et atteignent une certaine autonomie financière.

Logement prioritaire : 460 €

Possibilité d'hébergement pour une période limitée, soit pour des nouveaux arrivants, soit pour des agents en difficultés (rupture familiale..)

Action sur la famille : 1 730 €

Face aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement, une journée table ronde d'une vingtaine de participants va être organisée avec 2 intervenants (anthropologue, sociologue) au Château de la Carte à Ballan Miré.

AMITIÉS FINANCES

100 €, il s'agit des visites aux retraités et aux personnes hospitalisées avec remise de fleurs ou de chocolats.

.

RETRAITES

Repas de fin d'année : 2 720 €.

Sortie d'une journée à Chaumont/loire : 1 200 €

.

ARBRE DE NOËL

Montant : 16 345 €

Pour 2016 il se tiendra le 30 Novembre 2016 à la salle des fêtes de St Pierre des Corps (spectacle, cadeaux, animation-goûter)

Comme l'an dernier, les enfants de 12, 13 et 14 ans bénéficieront d'un chèque cadeau.

.

CAL CULTUREL

Sorties en 2016

□ le Zoo de la Flèche le 11 Juin 2016 : 2 250 €

□ Cité Médiévale de Chauvigny les 10 et 17 Septembre 2016 : 1 500 €

Sortie culturelle pour ados (15/17 ans)

Rencontre de danses urbaines les 07 et 08 Octobre 2016 : 700€

CAL COINS REPAS

Remplacement matériels : 1000 €

AUTRES OPÉRATIONS

" partageons nos talents " : 600 €

Mise en lumière des talents artistiques des agents au travers d'une exposition itinérante . Reconduction de cette opération initialement prévue en 2015.

QUESTIONS DIVERSES

-Intervention de l'assistante de service social :

Mouvement de grève des assistants de service social depuis décembre 2015

Alors que le Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique a prévu un traitement particulier de la filière sociale dans le cadre du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) avec une reconnaissance de sa qualification et du niveau de ses missions au 1^{er} janvier 2018 en catégorie A.

Alors que le diplôme d'État d'assistant de service social est reconnu par l'Union Européenne au niveau licence depuis 2011.

L'État français classe toujours les assistants de service social en catégorie B.

Pour aggraver la situation, le nouveau Régime Indemnitaires de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a fixé par arrêtés du 3 juin 2015, des plafonds de primes inférieurs aux plafonds de la catégorie B pour les assistants de service social.

Face à cette injustice inacceptable, notre assistante de service social est actuellement en grève administrative et technique.

- Résultats de l'enquête sur la restauration sur le site Béranger :

49 agents sur 105 ont répondu au questionnaire.

A défaut de restauration collective sur place, la conservation des titres restaurant est privilégiée.

Vous trouverez,ci-joint, un tableau synthétique des résultats de cette enquête.

*CAL : Crédit Action Local

*CESF : Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Vos représentants pour la CGT Finances Publiques d'Indre et Loire :

Sylvie HABAULT, Laurence ROYER